



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

**RÈGLEMENT 140-03-2019-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
140-03-2019
SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Janvier 2022

ATTENDU QUE Le conseil municipal désire modifier la section I du chapitre 2 « Constitution et fonctionnement du Comité Consultatif d'Urbanisme » du règlement 140-03-2019 ;

ATTENDU QUE le but de la modification du règlement est d'ajouter au paragraphe 6 « Composition », la nomination par résolution d'un conseiller pour assister aux réunions du comité ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par la conseillère Josiane Martel-Ouellet à la séance du 6 décembre 2021 ;

EN

CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le règlement 140-03-2019-1 modifiant le règlement 140-03-2019 sur le comité d'urbanisme soit et est adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Un conseiller nommé par résolution du conseil peut assister aux réunions du comité consultatif d'urbanisme et peut prendre part aux discussions sans avoir le droit de vote.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À FRELIGHSBURG CE, DIXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX.

LUCIE DAGENAI
Mairesse

SERGEY GOLIKOV
Directeur général
Greffier et Secrétaire-trésorier

Avis de motion	6 décembre 2021
Dépôt et présentation du projet de règlement	6 décembre 2021
Adoption	10 janvier 2022
Publication	18 janvier 2022